Page: 1/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.09.2022 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 07.09.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: KDS NR 1
- · Code du produit: 05250003
- · **UFI:** P0R3-R00O-T00G-A8UR
- 1,2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Étape du cycle de vie

PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

IS Utilisation sur sites industriels

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie de processus PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
- Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

- · Emploi de la substance / de la préparation Détergent universel
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax:(NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

· Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL:Tel:+31164250100 Fax:+31164266710

BE:Tel:+3223470117 Fax:+3223471395

IT:Tel:+3906926691 Fax:+3906.92747061

UK:Tel:+441514221000 Fax:+441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

Date d'impression : 07.09.2022 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 07.09.2022

Nom du produit: KDS NR 1

(suite de la page 1)

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Isotridecanol, ethoxylated

chlorure de didécyldiméthylammonium

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du

visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 9043-30-5 NLP: 500-027-2 Reg.nr.: 02-2119492447-27-xxxx	Isotridecanol, ethoxylated Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	10-25%
Numéro CE: 931-329-6 Reg.nr.: 01-2119490100-53-xxxx	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl) Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315	≥3-<5%
CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2 Numéro index: 612-131-00-6	chlorure de didécyldiméthylammonium Skin Corr. IB, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302	≥1-<2,5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-2,5%

(suite page 3)

Page: 3/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2022 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 07.09.2022

Nom du produit: KDS NR 1

CAS: 68955-55-5	Amines, C12-18 (numéros pairs) -alkyldiméthyl, N-oxydes	(suite de la page 2 ≥0,25-<1%
Numéro CE: 931-341-1 Reg.nr.: 01-2119489396-21-xxx	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro index: 601-096-00-2 Reg.nr.: 01-2119529223-47-xxx	(R)-p-mentha-1,8-diène Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥0,1-<0,25%
Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de ri RÈGLEMENT (CE) No 648/200	sque citées, se référer au chapitre 16. 4 relatif aux détergents	·
agents de surface non ioniques		≥15 - <30%
agents de surface amphotères		<5%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

parfums (LIMONENE, LINALOOL), désinfectants

- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

BE.FR

Date d'impression : 07.09.2022 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 07.09.2022

Nom du produit: KDS NR 1

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

CAS: 67-63-0 propane-2-ol				
	momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppn	l		
Valeur	à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm			
DNEL				
CAS: 67-63	-0 propane-2-ol			
Oral	DNEL Long term-systemic	26 mg/kg human/day (des consommateurs)		
Dermique	DNEL Long term-systemic	319 mg/kg human/day (des consommateurs)		
		888 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)		
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	89 mg/m3 (des consommateurs)		
		500 mg/m3 (travailleur/ouvrier)		
CAS: 5989-	27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène			
Oral	DNEL Long term-systemic	4,8 mg/kg human/day (des consommateurs)		
Dermique	DNEL Long term-systemic	4,8 mg/kg human/day (des consommateurs)		
		9,5 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)		
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	16,6 mg/m3 (des consommateurs)		
		66,7 mg/m3 (travailleur/ouvrier)		

CAS: 67-63-0) propane-2-ol	
PNEC Freshv	vater mg/L	140,9 mg/L
PNEC Marin	ewater mg/L	140,9 mg/L
PNEC Freshv	vater sediment	140,9 mg/L 140,9 mg/L 552 mg/Kg
PNEC Marin	e water sediment	552 mg/Kg
PNEC Interm	ittent release	140,9
$PNEC\ Soil$		28 mg/Kg

CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène		
PNEC Freshwater mg/L	14 mg/L	
PNEC Marinewater µg/L	1,4 μg/L	
PNEC Freshwater sediment	14 mg/L 1,4 μg/L 3,85 mg/Kg 3,85 mg/Kg	
PNEC Marine water sediment	3,85 mg/Kg	
PNEC Sewage treatment Plant mg/L		

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

(suite page 5)

Date d'impression : 07.09.2022 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 07.09.2022

Nom du produit: KDS NR 1

(suite de la page 4)

- · Protection des mains: Gants de protection
- · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

	$\boldsymbol{\alpha}$	• 7 / 7			,	
RUBRIOUE	U. Pri	melotos	nuveranae	ot c	mmn	moc
	\sim \sim \sim \sim \sim			427	<i>[1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 </i>	$\mu \nu \nu \sigma$

9.1 Informations sur	les propriétés	physiques et	chimiques	essentielles
----------------------	----------------	--------------	-----------	--------------

Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide

Jaunâtre
Fruitée
Non déterminé.

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition >103 °C · Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
 Supérieure:
 Point d'éclair
 Température de décomposition:

Non déterminé.
Non applicable.
Non déterminé.

 $\cdot pH \stackrel{\wedge}{a} 20 \degree C$ 7,4

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C 40 s (DIN 53211/4) · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,996 g/cm³
 Densité relative. Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.

23 hPa

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 1,2 %
Swiss VOC: 1,72 %
Teneur en substances solides: 0,0 %

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant néant néant

· Gaz inflammables néant néant

(suite page 6)

Page: 6/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2022 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 07.09.2022

Nom du produit: KDS NR 1

		(suite de la pag
Aérosols	néant	
	néant	
Gaz comburants	néant	
	néant	
Gaz sous pression	néant	
	néant	
Liquides inflammables	néant	
	néant	
Matières solides inflammables	néant	
	néant	
Substances et mélanges autoréactifs	néant	
	néant	
Liquides pyrophoriques	néant	
	néant	
Matières solides pyrophoriques	néant	
	néant	
Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
	néant	
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflamma		
au contact de l'eau	néant	
	néant	
Liquides comburants	néant	
	néant	
Matières solides comburantes	néant	
	néant	
Peroxydes organiques	néant	
	néant	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant	
	néant	
Explosibles désensibilisés	néant	
	néant	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)) Oral LD502.756 mg/kg Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl) LD50 >2.000 mg/kg (Rat) Oral CAS: 7173-51-5 chlorure de didécyldiméthylammonium 264 mg/kg (Rat) Oral LD50OECD Guideline 401 3.342 mg/kg (Rabbit) Dermique LD50EC 50 / 96 h 0,026 mg/ltr (-) OECD TG 201 CAS: 67-63-0 propane-2-ol Oral LD50>5.000 mg/kg (Rat)

(suite page 7)

Date d'impression : 07.09.2022 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 07.09.2022

Nom du produit: KDS NR 1

		(suite de la page
Dermique	LD50	13.900 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	46-73 mg/l (Rat)
	LC50/8 h	12.000-19.000 mg/m3 (Rat)
	EC50 / 24 h	>1.000 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
CAS: 68955	5-55-5 Amines	s, C12-18 (numéros pairs) -alkyldiméthyl, N-oxydes
Oral	LD50	1.064 mg/kg (Rat)
	EC 50 / 96 h	2,67 mg/ltr (fish)
CAS: 5989-	27-5 (R)-p-m	entha-1,8-diène
Oral	LD50	4.400 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
		>2.000 mg/kg (Rabbit)
	EC50	34,1 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

0,205 /mg/l (Selenastrum capricornutum (Algae))

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

EC 50 / 72 H

DITTDDI	OTTE 10	TC		/ 1	•
RUBRI	11 IH 12.	Intorm	ations	ecoi	OGIANIPS
AUDIM				CCUI	USIGNES

· 12.1 Toxicité · Toxicité aquatiqu	op:
	ven numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)
LC50 / 96 h	1-10 mg/ltr (Brachydanio rerio)
OECD test 301 D	>60 (biodegradation in % after 28 days)
CAS: 7173-51-5 d	chlorure de didécyldiméthylammonium
LC50 / 96 h	0,5 mg/ltr (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout)) OECD guidence 203
	0,19 mg/ltr (Pimephales promelas)
EC 50 / 48 h	0,062 mg/ltr (Daphnia magna (water flea)) Method: US-EPA-FIFRA
OECD test 301 A	90 (biodegradation in % after 28 days) Method: OECD 301 A
OECD test 301 B	72 (biodegradation in % after 28 days) Guideline:OECD 301 B
OECD test 302 B	87-94 (biodegradation in % after 28 days) Test method: OECD 302 B
CAS: 67-63-0 pro	pane-2-ol
LC50 / 96 h	9.640 mg/ltr (fish)
	>1.400 mg/ltr (Lepomus gobbosus (Zonnebaars))
	6.550 mg/ltr (Pimephales promelas)
EC 50 / 48 h	2.285-13.299 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
CAS: 68955-55-5	Amines, C12-18 (numéros pairs) -alkyldiméthyl, N-oxydes
EC 50 / 48 h	3,1 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

(suite page 8)

Page: 8/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2022 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 07.09.2022

Nom du produit: KDS NR 1

	(suite de la page /)			
CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène				
LC50 / 96 h	0,72 mg/ltr (fish)			
EC 50 / 72 H	0,688 /mg/L (Selenastrum capricornutum (Algae))			

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications: Le produit est biodégradable.

OECD test 301 D >92 (biodegradation in % after 28 days)

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -

· Catalogue européen des déchets		
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS	
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)	
15 01 02	emballages en matières plastiques	
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires	
HP14	Écotoxique	

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

UN3082
3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (chlorure de didécyldiméthylammonium, Amides, C8-18 (even numbered) and
C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O. (didecyldimethylamnonium chloride, Amides, C8-18 (even
numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.

(suite page 9)

Date d'impression : 07.09.2022 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 07.09.2022

Nom du produit: KDS NR 1

(suite de la page 8) · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA · Classe 9 Matières et objets dangereux divers. · Étiquette · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA III· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre) · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): F-A,S-F· Stowage Category A · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · Quantités limitées (LQ) 5LCode: E1 Quantités exceptées (EQ) Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels (-)· IMDG Limited quantities (LQ) Code: E1 · Excepted quantities (EQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml · "Règlement type" de l'ONU: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM, AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18-UNSATD., N, N-BIS(HYDROXYETHYL)), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UÉ) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 10)

Page: 10/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2022 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 07.09.2022

Nom du produit: KDS NR 1

· Pictogrammes de danger

(suite de la page 9)





GHS05 GHS0

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Isotridecanol, ethoxylated

chlorure de didécyldiméthylammonium

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du

visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO El Danger pour l'environnement aquatique

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Réglement (CE) N° 649/2012

CAS: 7173-51-5 chlorure de didécyldiméthylammonium

Annex I Part 1

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	1,7

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Page : 11/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 07.09.2022 Date d'impression: 07.09.2022

Nom du produit: KDS NR 1

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

· Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service

· Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice

· Numéro de la version précédente: 10

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

BE.FR

Page: 12/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2022 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 07.09.2022

Nom du produit: KDS NR 1

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition

- · Désignation brève du scénario d'exposition Pour le produit
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie du procédé PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
- · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Conformément aux instructions d'utilisation.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

Utilisation uniquement sur un sol dur

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

Eviter le contact avec la peau.

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Conserver hors de portée des enfants.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.
- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.

Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Eviter tout contact avec la peau.

Gants de protection

· Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

· Mesures de protection de l'environnement

· Eau

Aucune mesure particulière n'est requise.

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Sol Empêcher la pénétration dans le sol.

· Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- · Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.